

Programme de formation

N° PRAP-6001

« Devenir Acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique »

Objectifs pédagogiques :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique.
 - Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
 - Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
-

Programme détaillé :

1^{ère} demi-journée

- Tour de table de début de stage
- Le rôle de l'acteur PRAP
- Les bases de prévention : Définition / enjeux / principes / acteurs de l'entreprise et hors entreprise
- La démarche de prévention de l'entreprise
- Les outils de la prévention

Pause

- Le risque / le danger / le dommage
- Les outils d'analyse de situation de travail : ITaAMaMi / QQOCQP
- Le mécanisme d'apparition du dommage

2^{ème} demi-journée

- L'activité de l'homme au travail
- Le travail réel + prescrit
- Les faits et opinions
- L'observation globale d'une situation d'accident de travail

Pause

- L'analyse d'une situation de travail :
 - Observer la situation de travail
 - Décrire la situation de travail
 - Identifier et caractériser les risques potentiels
 - Définir les causes d'exposition

3^{ème} demi-journée

- Proposer une piste d'amélioration
- Les moyens et outils de communications existants

Pause

- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort ainsi que les équipements

4^{ème} demi-journée

- Cas concret en s'appuyant sur des cas concrets de l'entreprise

Pause

- Certification
- Bilan de fin de stage

Fin de formation

Durée totale de la formation :

14 heures en présentiel / 2 jours réparties si possible sur 3 semaines

Prérequis :

Aucun prérequis

Moyens et techniques pédagogiques :

Outils pédagogiques :

- ◆ Documentation INRS

Matériel pédagogique :

- ◆ Matériel de protection COVID
- ◆ Matériel de désinfection
- ◆ Matériel de confort
- ◆ Caisses avec et sans poignets
- ◆ Moyen d'aide à la manutention
- ◆ Vidéoprojecteur
- ◆ Ordinateur

Support :

- ◆ Déroulé pédagogique répondant aux exigences de la CARSAT Grand-Est
- ◆ Documentation INRS

À l'issue de la formation, les participants seront invités à rejoindre une DROPBOX où tous les documents INRS liés à la PRAP IBC seront disponibles et actualisés fréquemment.

Public concerné :

Tout salariés des secteurs de l'industrie, bureautique, commerce dont l'entreprise a initié une démarche de prévention

En cas de futurs stagiaires en situation de handicap ou présentant toutes autres difficultés, merci de contacter le référent handicap à : Contact@ofsip.fr

Nombre de stagiaires :

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est limité à 10 par groupe.

Certification :

Tous les participants seront évalués selon la grille de certification des compétences de l'acteur PRAP de l'INRS. À l'issue de la formation, chaque participant répondant aux exigences de la grille certificative se verra remettre un certificat « Acteur PRAP » d'une validité de 2 années.

À l'issue des 2 années de validité, le stagiaire devra réaliser une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » d'une durée de 07 heures afin de renouveler son certificat (voir catalogue OFSIP).

À ce jour :

- 125 personnes ont participé à la formation
- 84 % de personnes ont réussis la formation